

ANNEXE A - FICHE ACTION N°3.1.3 - CER ET FORMATION MAPPI

Intitulé de l'action : Généralisation du CER « contrat vivant » intégrant les engagements réciproques entre l'allocataire et l'administration.

Description de l'action : Il s'agit de généraliser l'utilisation du nouveau CER travaillé dans le cadre de la formation des référents rSa à la méthode d'accompagnement et de pilotage du parcours d'insertion (MAPPI), et de poursuivre la formation des nouveaux référents...

L'accompagnement des bénéficiaires

Le Département du Lot a fait le choix de développer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA selon la méthode d'accompagnement et de pilotage du parcours d'insertion (MAPPI).

L'ensemble des référents RSA a donc pu suivre une formation qui permet de travailler sur les fondamentaux de l'accompagnement dans le cadre du dispositif rSa :

- La posture de référent unique, le parcours d'insertion social et professionnelle
- L'adhésion des publics et la mobilisation du réseau
- La contractualisation comme objet pédagogique de travail au service des publics en difficultés d'insertion (mise en place d'un nouveau contrat d'engagement réciproque).

Le Département ne souhaite pas suivre la préconisation de conclusion rapide d'un contrat d'engagement réciproque qui ne lui paraît pas compatible avec la méthode d'accompagnement à laquelle ses équipes sont formées. En effet, la méthode MAPPI suppose de poser un diagnostic social puis d'évaluer en lien avec l'usager les freins mais aussi les objectifs et actions à mener à court ou moyen terme pour arriver à une insertion professionnelle viable. Le référent va devoir dans la plupart des cas devoir mener plusieurs entretiens avant de contractualiser avec le bénéficiaire. Un premier bilan du déploiement de cette méthode dans le département sera réalisé dans le courant 2019

Le contrat d'engagement réciproque

Ce contrat constitue l'outil de référence. Il permet à l'usager d'indiquer les contraintes qu'il identifie à sa reprise d'activité et au référent de poser un diagnostic et de proposer des actions du PDI notamment pour lever ces freins (contrat joint en annexe).

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action est en lien avec l'engagement socle n°3 : l'insertion des allocataires rSa.

Date de mise en place de l'action : formation déjà engagée depuis 2017 sur une partie des effectif et à poursuivre notamment au profit des nouveaux référents, déploiement progressif du nouveau CER depuis 2018.

Durée de l'action : mise en œuvre poursuivie sur la durée de contractualisation.

Partenaires et co-financeurs : voir annexe financière commune pour les fiches actions 3.1

Prévisionnel de dépenses sur 2019-2021 : voir annexe financière commune pour les fiches actions 3.1

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021	
Taux des référents rSa formés	80%	90% (le turn over dans un effectifs de près de 50 agents, ne permet pas de garantir un taux de formation à 100%)	90% (le turn over dans un effectifs de près de 50 agents, ne permet pas de garantir un taux de formation à 100%)	
Taux d'utilisation du nouveau CER travaillé dans le cadre de la formation MAPPI	100% (des nouveaux CER signés)	100%	100%	